

Le Québec a la responsabilité de choisir ses immigrants. Dans ce contexte, et depuis 1986, il a mis en place «le programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises»... Un «accommodement rentable» !



Par Abdellah Annab

Ce programme vise le développement d'une immigration riche, la stimulation des investissements et la création de l'emploi.

À ce titre, le professeur d'économie Pierre Fortin et chroniqueur à L'actualité s'est prononcé ainsi : «...le programme Immigrants investisseurs est si efficace que Québec devrait le bonifier» de telle sorte qu'il l'a qualifié d'*accommodements rentables*.

Le programme a généré au cours des cinq dernières années des placements qui ont totalisé 2.7G\$. (1)

Ainsi, l'argent des immigrants subventionne les P.M.E et contribue au renforcement du tissu économique du Québec.

Admissibilité

Rappelons que l'immigrant investisseur doit disposer d'un avoir net d'au moins 800.000\$ canadien, posséder une expérience d'au moins trois ans en gestion au cours des dernières années précédant la demande d'immigration et, enfin, placer auprès d'un courtier la somme de 400.000\$. (2)

Fonctionnement

Les investisseurs prêtent de l'argent à la P.M.E., laquelle emprunte auprès d'une institution financière une somme équivalente qui servira de garantie offerte aux immigrants.

Par la suite, les institutions financières utilisent différentes méthodes pour faire un lien entre les investisseurs immigrants et les entreprises admissibles tel que la fiducie.

Toutefois, ce programme est garanti par le gouvernement et l'investisseur n'encourt pas de risque. Son investissement lui sera remboursé au terme des cinq ans.

Immigrants, voleurs de job : mythe ou réalité ?

Parmi les préjugés dont sont victimes les immigrants, on citerait celui de voleurs de jobs. Or, cet argument ne doit pas être un arbre qui cache la forêt car la création d'emplois n'est qu'un des impacts économiques de l'immigration.

Loin de toute polémique, l'immigrant doit être perçu comme un agent économique qui est à la fois consommateur et producteur. Un tel rôle qui ne se distingue guère de celui de tout autre québécois.

Indubitablement, si l'économie va bien, la croissance économique est soutenue, le plein emploi est assuré, le flux migratoire ne peut être que bénéfique pour le fonctionnement de la machine économique.

Or, le Québec sélectionne ses immigrants pour qu'ils répondent à ses besoins sociétaux et économiques. Il s'agit en fait de faire venir le dessus de la société comme l'a dit Dany Laferrière. En d'autres termes, des personnes formées capables d'être productifs pour un Québec fort pour surmonter les effets de la mondialisation où il y a une rivalité pour attirer les immigrants.

Le Québec a commencé depuis longtemps, à tenir compte de la comptabilisation de l'apport de l'immigration sur son devenir présent et futur mais l'engagement peut être perdant car il y a beaucoup de déboires auprès des immigrants qui ont caressé le rêve d'une meilleure intégration économique et un avenir prometteur.

Selon une étude de Statistiques Canada qui s'intitulait : *les minorités visibles au sein de la population active : 20 ans de changements*, l'auteur a soulevé les constats suivants : (3)

- La situation sur le marché de travail des hommes nés à l'étranger et appartenant à une minorité visible s'est détériorée;

- Le revenu des minorités visibles était moins élevé que le revenu des personnes qui n'appartiennent pas à des minorités visibles;

- Le chômage chez les minorités visibles présentait des taux plus élevés par rapport à ceux n'appartenant pas à des minorités visibles;

- Les minorités visibles possèdent des hauts niveaux de scolarité alors qu'ils souffrent de chômage et de discrimination à l'emploi. Ceci contredit l'idée répandue que les personnes ayant des diplômes élevés et des compétences sont plus en demande.

Conclusion

Pour une meilleure utilisation du potentiel immigrant, il faut l'application des lois déjà en vigueur pour une meilleure représentativité et pour contrer la discrimination professionnelle et les écarts salariaux, tels que la loi sur l'équité à l'emploi au fédéral et la loi sur l'accès à l'emploi dans la province du Québec.

Ainsi, un meilleur accommodement dont a besoin l'immigrant est l'insertion au marché du travail et l'égalité des chances car sans travail, point de dignité (4) car l'immigrant n'est pas un demandeur de charité mais un citoyen qui a des droits et des obligations à part entière.

Références:

(1) Pierre Fortin, "accommodements rentables", le journal de Montréal, 18 septembre 200, p.36.

(2) www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

(3) www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/2004001/artides/6874.pdf

(4) www.amme.ca/ voir mémoire présenté à la commission Bouchard-Taylor.

À Louer !

UNE AUBAINE !

Local de 5700 pi²
situé tout près du
Métro Saint-Michel

Endroit idéal pour :

- Lancer une PME;
- Un commerce;
- Ou pour toute autre activité professionnelle qui nécessite beaucoup d'espace.

Pour toute autre information, téléphoner au

(514) 402-7173

MARIA HOUEM

(Avocate /Lawyer)

LL.B, LL.M, LL.D (Ph.D.)

Doctorat en droit

Membre du barreau
du Canada et du Québec

- Droit de l'immigration
- Droit criminel et pénal
- Droit de la famille
- Expertise en droit musulman et droit marocain

Au Canada:

5174, Côte des neiges, suite 205,
Montréal (Québec)
H3T 1X8
(près de métro cote des neiges)
Tél.: (514) 731-5858

Au Maroc:

Résidence Almostakar 1,
13, Rue des Oudayas, Apt.6,
2ème étage, Angle rue Aviateur
Vitalis la Villette - Casablanca
Tél. / Fax: 022-60-08-60

mariahouem@hotmail.com <http://www.houemavocate.com>